ANEM
www.anem.org

POUR LA MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / juin 2019 - 6 €

N°305

PORTRAIT

Le retour au sommet de Perrine Pelen

TOURISME

Une mission sur l'emploi confiée à Frédérique Lardet

LOI MOBILITÉS

Pour une montagne accessible

DOSSIER

LA QUALITÉ MONTAGNE FAIT LA DIFFÉRENCE DANS VOTRE ASSIETTE

NUMÉRO
305
juin 2019

À LA UNE : Dans le domaine de l'alimentation, les habitants de la montagne n'ont pas eu à attendre la promotion du bio pour que l'agriculture naturelle soit privilégiée sur leurs territoires. Leur cadre de vie les prédisposait à consommer des produits de qualité qui sont aujourd'hui de plus en plus tendance. Bien produire, bien distribuer, bien s'alimenter, ou comment être toujours mieux dans son assiette.

Illustration : Jean Valadier, maire d'Argences-en-Aubrac

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

édito

ANNIE GENEVARD, *présidente de l'ANEM, députée du Doubs*

« PLAIDOYER POUR UNE MONTAGNE PLUS ACCESSIBLE »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans notre contribution au Grand débat national nous avons souligné que l'enclavement reste une réalité dans de nombreux territoires de montagne parce que l'équipement routier et ferroviaire, voire aérien, est bien souvent inachevé. Cela est d'autant plus préjudiciable qu'un massif qui n'est pas pénétré est contourné et donc abandonné.

À l'intérieur des massifs, les montagnards subissent les conséquences du sous-équipement, qu'il s'agisse des déplacements pour se rendre au travail (les mouvements pendulaires quotidiens en zone frontalière illustrent de façon paroxystique la situation) ou pour tous les autres aspects de la vie quotidienne.

La mobilité reste la condition première de l'attractivité de la montagne pour le maintien et le développement des activités. Or, les contraintes de relief, d'altitude et de climat, inhérentes à la montagne, exigent des équipements adaptés, notamment pour des questions de sécurité et de garantie d'accès en toute saison – le tourisme saisonnier amplifiant périodiquement le phénomène de sous-dimensionnement des infrastructures.

Les élus de la montagne souhaitent que la loi LOM améliore concrètement la mobilité au quotidien, grâce à des solutions de transport plus efficaces, plus propres et plus accessibles. Ainsi, avant de penser « nouvelles mobilités », il faut prioritairement achever les infrastructures routières et ferroviaires, et raisonner en temps de parcours et pas seulement en distance.

C'est ce que nous avons expliqué à la ministre en charge des Transports, Élisabeth Borne, lors de notre rencontre en mai dernier. C'est aussi ce que ne manqueront pas de rappeler, ce mois de juin, les députés particulièrement déterminés à donner droit de cité à la montagne, lors de l'examen du projet de loi du gouvernement.

MACROVECTOR/123RF

6 NUMÉRIQUE

TOURISME 11

123RF

14 ENVIRONNEMENT

GROUNDZ/123RF

sommaire

3 - Actualité : ● Mobilités : la montagne se fait entendre ● Inauguration du 1er site 4G multiopérateur dans le Cantal ● Arteria au cœur du développement de la connectivité des territoires ● Le nombre de prélèvements de loups revu à la hausse

4 - L'actualité des massifs

5 - Portrait : Le retour au sommet de Perrine Pelen

6 - Numérique : La liste des 207 premiers sites mobiles à construire en 2019 est publiée

7 - Dossier : La recette idéale pour bien produire, bien distribuer et bien s'alimenter ● Repères : La loi agriculture et alimentation ● Didier Guillaume : « Il est important que les citoyens consommateurs soient acteurs de leurs choix » ● Laurent Wauquiez : « Il n'y a pas de montagne sans l'image de marque de notre agriculture et de nos produits de qualité » ● Aubrac, le bonheur est dans le local

11 - Tourisme : ● Le Premier ministre confie une mission sur l'emploi à Frédérique Lardet ● Hervé Mariton : « Nous encourageons le tourisme branché »

12 - CNM : Premiers résultats pour la commission permanente

13 - Finances : Les données foncières des cinq dernières années sont maintenant accessibles

14 - Environnement : La MSA soutient les éleveurs confrontés au loup

15 - Vie de l'ANEM : ● Mobilisation permanente, L'ANEM est sur tous les fronts ● Formation : l'ANEM continue d'innover ● L'élue du mois : Catherine Kamowski, députée de l'Isère ● L'agenda

Pour la montagne
est édité
par l'Association nationale
des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
François Bonneville
Dorothée Collet
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Photos
Droits réservés
sauf crédits
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0119G8199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré
à 6 000 exemplaires.
Dépôt légal :
juin 2019

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Mobilités : la montagne se fait entendre

Annie Genevard, députée du Doubs et présidente de l'ANEM, Frédérique Lardet, députée de la Haute-Savoie et vice-présidente de l'Association, ainsi qu'une délégation du bureau ont rencontré, le 9 mai, Élisabeth Borne, la ministre chargée des Transports.

Cette rencontre à l'initiative de l'ANEM a permis d'évoquer avec la ministre la spécificité de la montagne et de souligner la nécessité de l'intégrer dans la loi d'orientation des mobilités dont l'examen a commencé à l'Assemblée nationale.

Après une présentation générale du projet de loi par Élisabeth Borne, Annie Genevard a rappelé la réalité physique et les handicaps naturels reconnus dans la loi montagne de 1985 ainsi que dans celle de 2016. Elle a souligné l'importance des mobilités pour l'accessibilité des massifs, la proximité des services publics, qu'il s'agisse de l'école ou de l'accès aux soins, ainsi que le rôle du Conseil national de la montagne et des comités de massif.

C'est pourquoi, outre les amendements déjà adoptés par le Sénat, d'autres amendements ont été déposés à l'Assemblée par les députés de la montagne.

Frédérique Lardet a pointé les conséquences induites par l'absence de fluidité des transports en Haute-Savoie (liée aux flux touristiques et des travailleurs transfrontaliers), tandis que la présidente a rappelé que la problématique du transport des travailleurs transfrontaliers se situe principalement en montagne (quatre massifs sur cinq), les infrastructures de la montagne n'étant toujours pas achevées alors que le plan d'amélioration d'un milliard d'euros annoncé doit y pourvoir.

« Il faut que la spécificité de la montagne soit intégrée dans la loi d'orientation des mobilités dont l'examen a commencé à l'Assemblée nationale. »

Par ailleurs, la ministre s'est déclarée favorable à la réouverture du dossier des trains de nuit et elle a approuvé la demande de l'Association pour une reconnaissance sans réserve des transports guidés par câble.

Concernant l'achèvement de la branche Est de la ligne à grande vitesse (LGV), Annie Genevard a relayé le message de Marie-Guite Dufay, la présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour qui il ne s'agit pas d'un nouveau projet mais d'un complément, alors que Frédérique Lardet a souhaité qu'un phasage des travaux du projet Lyon-Turin et une date limite des études soient arrêtés, conformément aux vœux de ses collègues et de la population alpine. Enfin, la présidente a insisté sur l'urgence de publier le décret pneus neige.

Les trains du quotidien avaient une place de choix au menu avec la ministre Élisabeth Borne.

INAUGURATION DU 1ER SITE 4G MULTIOPÉRATEUR DANS LE CANTAL

Isabelle Sima, préfète, Bruno Faure, président du département, et André Tronche, maire de Peyrusse, inaugurent le premier site 4G multiopérateur d'accès à l'Internet mobile en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le premier site 4G multiopérateur d'accès à l'Internet mobile en région Auvergne-Rhône-Alpes a été inauguré le 19 avril 2019 à Peyrusse dans le département du Cantal. Ce site fait partie de l'ancien programme Zones blanches – centres-bourgs dont la maîtrise d'ouvrage a été portée par le département du Cantal en étroite concertation avec la commune.

L'arrivée de la 4G sur ce site est le résultat de la mise en œuvre du New Deal conclu en janvier 2018 entre l'État et les opérateurs. Cet accord prévoit notamment la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme Zones blanches – centres-bourgs. Le président du conseil départemental, Bruno Faure, qui participait à cette inauguration, représentait également l'ANEM.

Plus d'infos : www.cantal.fr/1er-site-4g-multi-operateurs-ac344-auvergne-aurillac-saint-flour-mauriac.html

ARTERIA AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES

Arteria est une filiale de RTE (Réseau de transport d'électricité), née en 2002 et spécialisée dans les télécoms. Forte des 24 000 km de câbles optiques déployés le long des lignes électriques à haute tension de RTE et de milliers de pylônes, Arteria propose de valoriser les infrastructures télécoms des réseaux électriques aériens de RTE, comme les points hauts ou la fibre, utiles au développement du numérique dans les territoires, notamment dans le cadre New Deal mobile. Outre la résorption des zones blanches de téléphonie mobile, Arteria s'est récemment diversifiée en s'investissant sur le déploiement d'un réseau Internet des objets *via* la technologie LoRa®.

Dans le cadre de ce déploiement de l'Internet des objets, Arteria propose des solutions pour accompagner la transformation numérique du secteur agricole telles que les offres Easy Agri qui reposent sur l'utilisation d'objets connectés variés fonctionnant à partir de capteurs sans fils autonomes en énergie, qui peuvent fonctionner sur batterie pendant plusieurs années. Par exemple il peut s'agir de station météo connectée ou de sonde de mesure d'humidité du sol, ou encore de la géolocalisation par GPS, ainsi que le suivi du fonctionnement d'équipements électriques ou enfin la détection d'intrusion ou de présence, dans les bâtiments ou les tracteurs, et la détection de vol de carburant.

Plus d'infos : www.arteria.fr

LE NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS DE LOUPS REVU À LA HAUSSE

Le mardi 28 mai à Lyon s'est réuni le Comité national loup. Ce dernier a entériné l'annonce faite en mars 2019 par le président de la République de revoir à la hausse le nombre de prélèvements de ces prédateurs pour répondre à la recrudescence des incidents dans les troupeaux et dans les milieux urbanisés mais aussi à une croissance accélérée du prédateur.

Le nombre de loups qui pourront être abattus passe à 17 % pour 2019 contre 10 % en 2018. En effet, l'an dernier, le nombre de loups prélevés, comme l'État l'avait autorisé, était de 51 sur les 430 officiellement recensés, plus une marge de 2 %.

Par ailleurs, les opérations de tirs de prélèvements simples pourront être mises en œuvre au cours d'une période comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre 2019.

L'arrêté du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année a été adapté, à titre expérimental, pour une durée limitée à l'année 2019.

Lydie Enderlin/123rf

PYRÉNÉES

L'économie montagnarde tient salon à Tarbes

Les 11 et 12 juin 2019 se déroulera à Tarbes la deuxième édition du Mountain Business Summit. Ce salon international de l'économie de la montagne, dont la précédente édition avait accueilli en 2017 plus de 22 pays, rassemble l'ensemble des acteurs publics et privés contribuant au développement, à l'aménagement et à la protection de la montagne. Pour cette nouvelle édition, 150 exposants sont attendus issus de quinze pays différents, autour de trois thématiques d'exposition et de débat :

- aménagement, équipement et développement
- ressources naturelles
- sports et loisirs

La nouveauté pour 2019 est le village des start-up qui présentera les innovations liées à la montagne.

Plus d'infos : www.mountainbusinesssummit.com/index.php/fr/

MASSIF CENTRAL

Le recyclage du plastique en pointe à Mende

Environnement Massif central est un opérateur de la collecte des déchets basé au Causse d'Auge à Mende (Lozère). Créée en 1997, employant 70 salariés, l'entreprise vient d'engager un programme d'investissement de 3,5 millions d'euros visant à faire passer sa capacité de retraitement des matières plastiques de 5 000 à 10 000 tonnes. Une première tranche de 2 millions d'euros financera une troisième ligne de lavage et de broyage ainsi qu'une deuxième extrudeuse, machine utilisée pour la fabrication de paillettes et granulés de polypropylène et polyéthylène. Une seconde tranche de 1,5 million d'euros sera ensuite consacrée à l'agrandissement de 6 000 m² du bâtiment de stockage existant qui n'en fait pour l'instant que 4 000. Celui-ci devrait s'achever d'ici la fin de l'année ou au début de 2020. La mise en œuvre des nouveaux équipements devrait apporter 15 % de croissance et s'accompagner d'une dizaine d'embauches.

Plus d'infos : www.environnement48.fr

ALPES

Lancement d'une collecte de cartes postales de refuges de montagne

Le programme Refuges sentinelles, qui vise à développer un dispositif d'observation du changement en haute montagne basé sur le refuge comme lieu de mesure, et le Musée dauphinois de Grenoble lancent une collecte de cartes postales de refuges de montagne pour une exposition qui sera présentée en 2020. Un des objectifs de cette exposition sera de documenter l'évolution architecturale des refuges alpins, au travers de documents passés et actuels et également d'apporter un éclairage sur les changements de paysages observés sur le territoire. Le musée a ainsi lancé une vaste collecte de cartes postales de refuges alpins visant à documenter ces changements. À faire parvenir au musée en version numérique, ces cartes postales devront être accompagnées de toutes les précisions possibles concernant la date de prise de vue et la localisation.

Si vous souhaitez contribuer à cette présentation, numérisez votre ou vos exemplaires en haute définition, recto verso (soit en 300 dpi pour une définition minimale de 1300X1800 pixels). Cartes postales à faire parvenir au musée avant le 30 juin 2019, à l'adresse musee-dauphinois@isere.fr

Plus d'infos : www.montagnes-magazine.com/actus-une-collecte-cartes-postales-refuges-lancee-musee-dauphinois

JURA

Le label Grands sites de France attribué aux vignobles et aux reculées

Le label Grands sites de France est un label géré par le ministère en charge de l'Écologie. Il est attribué pour une durée de six ans après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et du réseau des Grands sites de France.

Sélectif et exigeant, il est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de « l'esprit des lieux », qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand site. Il peut d'ailleurs être retiré à tout moment en cas de manquement aux engagements de protection, de mise en valeur, de développement économique local et de respect du visiteur.

Une fois devenus membres du réseau, les sites labélisés travaillent à améliorer les conditions de protection, de réhabilitation et de gestion active du paysage, à mieux accueillir ses visiteurs, à générer un développement local durable et bénéficiant aux habitants. Cette bonne nouvelle sonne comme une juste récompense pour les vignobles et reculées du Jura qui attirent déjà chaque année près de 300 000 visiteurs dans les paysages viticoles à la géologie particulière, terroir du fameux vin jaune.

Plus d'infos : https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/vignobles-reculees-du-jura-visent-inscription-au-label-grands-sites-france-1661797.html

CORSE

La commune d'Antisanti innove en matière de transport

La commune d'Antisanti a décidé d'accorder une prime au transport à ses habitants qui doivent se déplacer hors des limites de la commune pour y exercer une activité professionnelle. L'aide annuelle octroyée aux habitants d'Antisanti qui travaillent en dehors des limites de la commune sera de 500, 400 ou 300 euros selon qu'ils résident en montagne, dans le piémont ou en plaine. Il s'agit de la première commune de France à mettre en place ce dispositif financier afin de récompenser et d'encourager celles et ceux qui font le choix de vivre dans le village malgré l'éloignement des principaux bassins d'emploi, et ce sans distinction de ressources. En faisant adopter cette délibération, le maire d'Antisanti veut conforter et encourager la vie au village.

Plus d'infos :
www.corsematin.com/article/antisanti/antisanti-innove-avec-une-prime-au-transport

VOSGES

Un torchon de cuisine pour Notre-Dame

Le succès des textiles vosgiens produits par Garnier-Thiebaut à Gérardmer ne se dément pas. Après avoir obtenu le label ISO 14 001 en 2017, certifiant son engagement environnemental, et ouvert un nouveau magasin premium à Paris en 2018, cette entreprise membre de Vosges terre textile fait encore parler d'elle pour le succès de la spectaculaire initiative qu'elle a prise pour venir en aide à la reconstruction de Notre-Dame, suite à l'incendie du 15 avril dernier : un torchon au liseré tricolore floqué de la silhouette de la façade de la cathédrale sous le slogan « Nous la rebâtirons ! ». L'engouement a été immédiat et le premier tirage de 500 pièces s'est écoulé en une demi-journée. Plusieurs rééditions se succèdent depuis (1 000 pour la deuxième et 1 200 pour la troisième) pour une diffusion assurée dans les magasins d'usine de la société, son site Internet et une centaine de partenaires en France et à l'étranger dont le BHV. Vendu au prix de 17,20 euros l'unité, l'intégralité des recettes générées sera versée à la Fondation pour le patrimoine.

Plus d'infos : www.garnier-thiebaut.fr

• Médaillée de bronze en slalom géant aux Jeux olympiques de Lake Placid en 1980 • Médaillée d'argent en combiné aux championnats du monde en 1982 • Médaillée de bronze en slalom géant et vice-championne olympique en slalom aux Jeux olympiques de Sarajevo en 1984 • Championne du monde en slalom en 1985 à Bormio (aucune championne française n'a atteint ce niveau depuis dans cette spécialité) • Perinne Pelen aura 59 ans le 3 juillet prochain.

PERRINE PELEN
Retour au sommet

L'Association Courchevel-Méribel vient de placer Perrine Pelen, grande championne de ski alpin, à la tête de l'organisation des championnats du monde de ski qui auront lieu dans les deux stations en 2023.

On ne se refait pas. La nouvelle a donc été officialisée dans la discrétion : c'est Perrine Pelen qui veillera à la bonne organisation et au bon déroulement des championnats du monde de 2023. Directrice générale, le titre en impose mais pas suffisamment pour que l'ancienne championne s'emballe publiquement. Comme toujours, la petite fiancée de la montagne esquisse un léger sourire et, pour le reste, elle intériorise.

Perrine Pelen est ainsi : timide et loin des emballements médiatiques ou des cultes de la personnalité. Sa carrière de championne n'en fut pas moins lumineuse sous la férule de l'ancien entraîneur emblématique du Grenoble université Club, Georges Joubert. Slalomeuse exceptionnelle, elle en fut récompensée en devenant championne du monde à Bormio en 1985 et, si elle avoua les jours suivants avoir eu « l'impression d'être sur le toit du monde », sa nouvelle aura ne la changea en rien. Réservée, naturelle et perfectionniste, elle demeurera.

Sans doute est-ce que Perrine Pelen a été à très bonne école. Née à Boulogne-Billancourt d'une mère parisienne et d'un père lyonnais, et sixième d'une famille de sept enfants, elle fut élevée, comme ses frères et sœurs, au vouvoiement de ses parents et en gardera des leçons pour la vie, justifie-t-elle. Humilité, on l'a dit, respect des autres et de l'environnement mais aussi exigence sportive, familiale et professionnelle.

« Slalomeuse exceptionnelle, elle fut récompensée en devenant championne du monde à Bormio en 1985. »

Agence Zoom

Parallèlement à sa carrière sportive, Perrine Pelen obtint le diplôme de kinésithérapeute mais changea ensuite de voie avec autant de facilité et de rapidité qu'à la glorieuse époque où elle effaçait les portes de slalom plus vite que les plus valeureuses de ses rivales. En 1986 en effet, soit un an après Bormio, elle laisse ses skis de compétition au placard et décide de ne plus dévaler les pistes enneigées que pour son seul plaisir. La grande championne s'efface à 26 ans sur la pointe des pieds et sa deuxième vie, celle de femme, n'aurait pu ne regarder qu'elle. Et cela ne lui aurait sûrement pas déplu. Elle se mariera avec l'ancien champion, puis entraîneur, Gilles Mazzega – ils auront quatre enfants – et longtemps ne fera plus que de discrètes apparitions dans le monde du ski de haut niveau.

Vie familiale et vie professionnelle – pendant trente ans, elle a été directrice responsable marketing à Savoie Mont-Blanc Tourisme (site officiel du tourisme en Savoie et en Haute-Savoie) – suffisent largement à son bonheur. Il n'empêche. Perrine Pelen a toujours cachée au fond d'elle la volonté de tout optimiser, de se surpasser, probablement pour se démontrer, d'abord à elle-même, ce dont elle est encore capable. En ce sens, sa nomination à la tête de l'organisation des championnats du monde de ski 2023 n'a surpris personne. Compétence, sérieux et travail en équipe assurés. Jean-Claude Killy, lequel ne tarit pas d'éloges sur Perrine Pelen, en est en quelque sorte le garant.

Ce sera alors peut-être ensuite le moment pour la Savoyarde d'adoption – elle habite à Aix-les-Bains –, de vivre à plein temps les rêves qu'elle a appris à toucher du doigt : « les massifs montagneux qui s'étendent à perte de vue, les sommets haut perchés coiffés de pics éternellement enneigés, les vallées verdoyantes, les grands lacs majestueux d'un bleu intense, la nature préservée constituée de forêts de conifères, la flore et la faune riches et variées ». Que du ravissement.

New Deal

MACROVECTOR/123RF

La liste des 207 premiers sites mobiles à construire en 2019 est publiée

Le 22 mars 2019 a été publié au *Journal officiel* l'arrêté du 21 mars définissant la première liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2019.

Cette liste contient 207 sites et sera complétée prochainement par d'autres arrêtés afin d'atteindre les 700 sites pour 2019. Elle est le fruit des remontées des équipes projets locales départementales ou interdépartementales dont le rôle est d'identifier les priorités de couverture des zones non ou mal couvertes de leur territoire.

Suite à la publication de l'arrêté fixant la liste des sites à couvrir, les opérateurs disposent de 24 mois pour couvrir la zone en voix, sms et Internet 4G, ou de 12 mois si la collectivité met à disposition un emplacement (terrain ou point haut) viabilisé, raccordé au réseau électrique ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires.

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) publie chaque trimestre un tableau de bord afin de mettre en lumière l'état des déploiements des opérateurs mobiles au regard de leurs nouvelles obligations de déploiement.

Les données de ce tableau de bord sont en accès libre sur le site Internet de l'Arcep.

LA LISTE DES COMMUNES DE MONTAGNE DESTINÉES À ÊTRE AU MOINS PARTIELLEMENT COUVERTES PAR LES 207 NOUVEAUX SITES MOBILES

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : 18

Ardèche : Chalencon, Darbres, Désaignes, Gravières, Labatie-d'Andaure, Malarce-sur-la-Thines, Saint-Agrève, Saint-Apollinaire-de-Rias, Saint-Basile, Saint-Jean-Chambre, Saint-Jeure-d'Andaure, Saint-Laurent-sous-Coiron, Silhac, Vernoux-en-Vivarais. **Drôme :** Châtillon-en-Diois. **Isère :** Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Pierre-d'Entremont. **Rhône :** Courzieu.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : 17

Doubs : Chapelle-des-Bois, Chaux-Neuve, Grand'Combe-Châteleu, Hauterive-la-Fresse, Les Alliés, Les Gras, Maisons-du-bois-Lièvremont, Montlebon, Pontarlier, Villers-le-Lac. **Haute-Saône :** Amage. **Saône-et-Loire :** Charmoy, Dettey, La Chapelle-sous-Uchon, La Tagnière, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Uchon.

CORSE : 11

Calenzana, Cognocoli-Monticchi, Lopigna, Lugo-Di-Nazza, Morosaglia, Murzo, Olmeto, Poggio-Di-Nazza, Saliceto, Soccia, Zalana.

GRAND EST : 5

Bas-Rhin : Bellefosse, Colroy-la-Roche, Ranrupt, Urbeis, Waldersbach.

NOUVELLE-AQUITAINE : 6

Corrèze : Saint-Bonnet-prés-Bort, Thalamy. **Pyrénées-Atlantiques :** Ahaxe-Alciette-Bascassan, Bussunarits-Sarrasquette, Estérençuby, Saint-Jean-le-Vieux.

OCCITANIE : 18

Haute-Garonne : Estadens, Couret, Aspet. **Hérault :** Brissac, Castanet-le-Haut, Combes, Gornies, La Caunette, Le Pradal, Saint-Génies-de-Varensal, Saint-Maurice-Navacelles, Taussac-la-Billière, Villemagne-l'Argentière. **Tarn :** Arifat, Le Travet, Mont-Roc, Montredon-Labessonnié, Saint-Antonin-de-Lacalm.

PACA : 27

Alpes-de-Haute-Provence : Aiglun, Brunet, Castellane, Champtercier, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Demandolx, Entrepierres, Entrevennes, Esparron-de-Verdon, Le Fugeret, Mallefougasse-Augès, Saint-Martin-de-Brômes, Salignac, Sourribes, Thoard, Volonne. **Alpes-Maritimes :** Aiglun, Auvare, Sigale, La Penne, La Roque-en-Provence, Puget-Rostang, Roure. **Var :** Bargème, La Bastide, La Verdière, Saint-Julien.

dossier

BIEN PRODUIRE BIEN DISTRIBUER BIEN S'ALIMENTER LA RECETTE IDÉALE

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des outils permettant de valoriser les initiatives locales destinées à développer une politique alimentaire locale en adéquation avec les besoins et les contraintes de leurs territoires. Ces PAT doivent permettre de recréer de la valeur dans les filières agricoles et de déployer les systèmes alimentaires dont le but est d'assurer une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous. Il s'agit aussi de rapprocher l'offre et la demande alimentaires locales.

Xavier Remongin, Chico Sabou, Xavier Remongin/ain.agri.fr et 123RF

123RF

Repères
LA LOI AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Issue des États généraux de l'alimentation, la loi n° 2018-238 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et pour une alimentation saine et durable a pour objectif :

- que les producteurs soient payés de leur travail à un prix juste ;
- de renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- d'améliorer le bien-être animal et de favoriser une alimentation de qualité pour tous.

Sur ce dernier point, plusieurs mesures ont été prises :

- L'obligation de 50 % de produits durables (dont les produits bios ou sous signe de qualité dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022).
- L'intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la possibilité étendue à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire de faire des dons alimentaires.
- L'autorisation d'emporter les aliments ou les boissons non consommés sur place dans les restaurants et les débits de boissons après mise à disposition de contenants réutilisables ou recyclables.
- L'interdiction en 2020 des touillettes et pailles en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires ainsi que des bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires.
- L'interdiction en 2025 des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique dans les restaurations collectives des collectivités locales.

DIDIER GUILLAUME

« Il est important que les citoyens consommateurs soient acteurs de leurs choix »

Pour le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Didier Guillaume, les projets alimentaires territoriaux (PAT) constituent un levier pour accompagner la transition agro-écologique des exploitations qui intègrent la transition environnementale et sanitaire.

PLM : Quels sont les atouts des territoires de montagne concernant l'alimentation durable et équitable ?

Didier Guillaume : L'agriculture de montagne bénéficie de milieux naturels préservés et se caractérise par des productions demeurées pour la plupart traditionnelles, offrant aux consommateurs une gamme variée de produits de qualité, reconnus par plusieurs signes officiels de qualité et d'origine (AOP, IGP, AB) qui permettent aux opérateurs de mieux valoriser leurs produits.

Les coûts de production étant plus élevés dans les territoires de montagne, les opérateurs qui y exercent peuvent bénéficier de dispositifs publics spécifiques (européens et français) venant en complément des mesures générales de soutien. Il s'agit, d'une part, de l'encadrement d'un dispositif officiel permettant aux opérateurs de faire usage des mentions « produit de montagne » ou « montagne », dans le respect de certaines conditions ; et, d'autre part, de la possibilité de solliciter un financement au titre de la mesure « Systèmes de qualité applicable aux produits agricoles et aux denrées alimentaires » – dite mesure 3 du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)–, et de l'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel).

PLM : Comment conforter la viabilité économique des petites et moyennes exploitations locales ?

D.G. : À l'occasion de la dernière réforme de la PAC en 2015, le paiement redistributif a été mis en place avec l'objectif que les petites et moyennes exploitations bénéficient de montants d'aides directes majorés. En 2015, une enveloppe de 365 millions d'eu-

« Les consommateurs ont des attentes fortes pour des produits de qualité et locaux, avec la volonté par ailleurs de soutenir l'économie locale et nationale. »

ros a ainsi été consacrée à ce dispositif, permettant d'apporter 25 euros par hectare aux 52 premiers hectares des exploitations détenant des droits à paiement de base (avec prise en compte de la transparence GAEC). Cette enveloppe a été augmentée pour atteindre 700 millions d'euros par an depuis 2016, correspondant à un paiement d'environ 50 euros par hectare dans la limite de 52 hectares par exploitation. Cette mesure permet ainsi de redistribuer une partie des soutiens directs au bénéfice des exploitations de taille petite et moyenne.

PLM : Les circuits courts constituent-ils une réelle solution d'avenir ?

D.G. : Les consommateurs ont des attentes fortes pour des produits de qualité et locaux, avec la volonté par ailleurs de soutenir l'économie locale et nationale. Pour répondre à cette demande exponentielle, de plus en plus d'agriculteurs se convertissent à ce mode de distribution qui limite le nombre d'intermédiaires, garantit une plus juste rémunération et permet de créer de la valeur ajoutée pour l'agriculture française et pour les territoires.

La restauration collective, de par son importance économique et son organisation mais aussi de par son rôle éducatif, constitue un fort levier d'action pour engager cette transformation. Selon la loi, elle devra d'ici début 2022 servir 50 % de produits bénéficiant d'un signe de qualité, bios ou pour lesquels les coûts imputés aux externalités environnementales liés à leur cycle de vie sont les plus faibles. Un travail est en cours pour spécifier cette notion de coût.

PLM : Que faire afin que les produits locaux soient mieux repérables et privilégiés par les consommateurs ?

D.G. : Il est important de donner aux citoyens consommateurs des instruments concrets afin qu'ils soient acteurs de leurs choix et cela passe nécessairement par la transparence dans l'information et la sensibilisation à une alimentation locale et durable.

Il convient ainsi de garantir une information honnête, claire, éthique et fiable sur l'origine des produits bruts et transformés dans l'ensemble des circuits d'achats. Cette information précise notamment le type de production (bio, mentions valorisantes, commerce équitable, autres labels) et l'origine géographique du produit.

Certaines technologies telles que la blockchain(1) se développent et peuvent contribuer à assurer la traçabilité et l'information sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, jusqu'au consommateur. Des tests sont menés par la grande distribution.

Par ailleurs, à partir du 1er janvier 2020, les personnes morales de droit public et de droit privé devront informer une fois par an les usagers des restaurants collectifs dont elles ont la charge de la part des produits respectueux de l'environnement, bios, sous signe de qualité, entrant dans la composition des repas servis et des démarches entreprises pour développer l'acquisition de produits issus du commerce équitable.

(1) La blockchain est une base de données dont les informations envoyées par les utilisateurs et les liens internes à la base sont vérifiés et groupés à intervalles de temps réguliers, l'ensemble étant sécurisé par cryptographie.

LE PORTAGE À DOMICILE A DE L'AVENIR

« Améliorer l'alimentation des personnes âgées, c'est s'intéresser non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à tout ce qui est autour du repas et qui en fait un moment agréable », souligne Didier Guillaume. Ainsi, afin de réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable, les collectivités et les sociétés de portage peuvent se procurer un guide d'amélioration du service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées, élaboré par la Direction générale de la cohésion sociale avec l'appui de la Direction générale de l'alimentation et des différents acteurs du secteur.

LAURENT WAUQUIEZ

« Il n'y a pas de montagne sans l'image de marque de notre agriculture et de nos produits de qualité »

Le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ancien président de l'Association nationale des élus de la montagne, est particulièrement attaché à promouvoir la qualité de la production de montagne. Il le redit dans *PLM*.

Dans une région comme la nôtre, quasiment sept exploitations sur dix se trouvent en zone de montagne. Ce sont souvent des exploitations d'élevage avec une agriculture de qualité et liées à des traditions de terroir, notamment à nos traditions fromagères. Je pense aussi à l'élevage ovin, à une partie de notre culture de fruits rouges. Il faut cependant que nous travaillions à répondre aux nouvelles attentes des consommateurs.

L'image de qualité et de respect de la nature de la montagne résulte du bon travail de nos agriculteurs. Je suis cependant convaincu que nous devons la mettre encore plus en avant. Dans les grandes surfaces, nos produits ne sont pas suffisamment estampillés.

De même, pour nos cantines, veille-t-on à organiser des circuits courts afin de mettre en avant les produits de l'agriculture de montagne dans ce que l'on donne à manger à nos enfants ?

Nous avons une chance inouïe d'avoir une agriculture comme la nôtre : familiale, respectueuse de l'environnement et avec la tradition qui est la nôtre. Je pense par exemple à la laiterie Gérentes, laiterie de montagne perchée à Araules, pas très loin de Saint-Étienne à plus de 1 000 m d'altitude et estampillée « lait de montagne ».

C'est ce travail-là que nous voulons relayer : faciliter la collecte en zone de montagne, aider nos exploitations à investir, mettre en place des plans filières et surtout veiller à redonner une partie de la valeur ajoutée à nos agriculteurs.

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, cette bataille est enclenchée avec le label « La région du goût, avançons ensemble ». C'est un beau défi à relever.

123RF

SUR LE PLATEAU DE L'AUBRAC, le bonheur est dans le local

L'élevage bovin et la production fromagère constituent des points forts de l'économie locale mais avec des exigences aujourd'hui encore accrues, qui ont créé un nouveau lien entre les producteurs et les consommateurs.

Mairie d'Argences-en-Aubrac

Jean Valadier :
« Plus personne n'ignore que les enjeux de consommation circulaire sont des enjeux fondamentaux. »

C'est un pays de traditions et de panoramas à couper le souffle. À perte de vue, le parc régional de l'Aubrac présente, avec l'humilité qui lui est propre, sa nature intacte et sa pureté verte et envoûtante. Ce matin de fin avril, Jean Valadier, maire de la commune nouvelle d'Argences-en-Aubrac (1 700 habitants) et éleveur, s'interrompt pour abonder, savourer et expliquer l'impression de sérénité qui se dégage sur ce territoire à haute valeur identitaire au niveau de ses produits alimentaires – la race d'Aubrac et le fromage de Laguiole – et qui paraît préservé de toute souillure : « Depuis quelques années, pose Jean Valadier, notre territoire de moyenne montagne a considéré que l'agriculture, qui est le pilier de l'économie locale, ne pouvait pas se développer et progresser sans porter une attention particulière aux exigences sociétales dont celles du consommateur. »

Manifestement, cette priorité accordée à la production locale et à l'exigence de qualité n'est ni une vue de l'esprit ni un vœu pieu, et sur le plateau, les consommateurs, les éleveurs et les cultivateurs font corps. « Les producteurs qui fournissaient, par facilité, de grosses coopératives sont de plus en plus attachés et attentifs à produire sain, au bien-être animal et à ce que, dans leur phase ultime d'élevage, leurs animaux soient bien traités », résume le maire d'Argences-en-Aubrac.

Au reste, pour juger du bien-fondé des exigences environnementales actuelles, il est aux premières loges. Associé à son frère, à sa belle-sœur et à son épouse, Jean Valadier élève 120 vaches allaitantes de race Aubrac et 60 vaches Simmental (lait, viande) sur les deux cents hectares de l'exploitation familiale, avec une éthique éprouvée et de chaque instant. De fait, sa bonne conscience ne date pas de l'évolution des mentalités et de la percée du phénomène bio. « Sur le territoire de l'Aubrac, avaient été développés les signes officiels de qualité, les AOP, qui sont soumis à un cahier des charges permettant à l'ensemble des filières de valoriser toujours un peu plus leur production, rappelle-t-il. Ce sont des systèmes extrêmement extensifs et respectueux, qui considèrent que la plus-value des produits passe par la qualité et, de nos jours, cela rejoint encore plus les aspirations des consommateurs et les enjeux sociétaux. Le rôle des collectivités est d'accompagner le phénomène. »

Sur la commune d'Argences-en-Aubrac, l'accent est ainsi mis sur la valorisation de l'élevage et de la culture de proximité, et 63 % des produits de la restauration collective sont issus des circuits courts : producteurs de viande, de lait ou de légumes. Une micro-crèche et un centre de vacances sont approvisionnés de cette manière. « Avec cette démarche à destination de la restauration collective, nous touchons la jeunesse qui en sort extrêmement réceptive de tout ce qui relève de la qualité du produit et de l'environnement », se réjouit Jean Valadier.

La beauté des paysages de nature à ouvrir l'appétit ainsi que les anciennes ou nouvelles pratiques nourrissent l'espoir de lendemains encore meilleurs mais pas seulement. Le mouvement, en effet, se généralise. Sur le plateau, aucun restaurant ne peut plus s'amender de distribuer de l'aligot de l'Aubrac et de plus en plus de producteurs vendent en direct leurs viandes ou leurs fromages tandis que les supérettes font une place toujours plus grande à cet approvisionnement de proximité. « Plus personne n'ignore que les enjeux de consommation circulaire sont des enjeux fondamentaux », conclut Jean Valadier. Meilleure preuve que ces nouveaux engagements rentrent dans l'esprit des habitants des territoires ruraux : tous les mercredis, sur le marché d'Argences-en-Aubrac, les files d'attente s'allongent devant les étals des producteurs locaux et les consommateurs sont servis sur un plateau… d'Aubrac. Ici, cela va de soi.

Le Premier ministre confie une mission sur l'emploi à Frédérique Lardet

Suite au quatrième conseil interministériel du tourisme qui s'est tenu le vendredi 17 mai, la députée Frédérique Lardet a été chargée de créer le premier comité de filière tourisme en France.

Frédérique Lardet, députée de la Haute-Savoie et vice-présidente de l'ANEM, a participé au 4e conseil interministériel du tourisme (CIT) qui s'est tenu le 17 mai dernier. Elle a été chargée par le Premier ministre, Édouard Philippe, d'une mission sur « les moyens d'optimiser le potentiel d'emplois » et « d'adapter la formation des salariés aux exigences des entreprises et des clientèles ». Cette mission est d'autant plus importante que certains métiers du tourisme souffrent d'une mauvaise image. Or, il importe d'attirer de nouveaux talents pour que la France reste compétitive au niveau international. Le secteur professionnel est en tension, entre 80 000 et 100 000 postes sont à pourvoir, et les employeurs rencontrent des difficultés pour recruter qualitativement et quantitativement.

Le gouvernement s'appuie sur les conclusions de la mission confiée à Frédérique Lardet, Bruno de Monte et Stéphanie Le Quellec avec le soutien opérationnel de Charles-Louis Molgo.

Dans cette optique, un engagement pour le développement de l'emploi et des compétences, liant une douzaine de branches du secteur du tourisme avec le ministère du Travail, sera mis en œuvre dès cette année. D'autres actions sont prévues pour mieux orienter et former les jeunes et les salariés.
La mission conduite par Frédérique Lardet, Bruno de Monte et Stéphanie Le Quellec propose de regrouper six opérateurs de compétences (OPCO) en deux : un pour les services à forte intensité de main-d'œuvre et un autre pour la culture et les loisirs.
Enfin, un comité de filière du tourisme sera également créé. L'objectif est de regrouper les acteurs pour développer les parcours dans toutes les branches du tourisme (hôtels, restaurants, parcs de loisirs…) et de favoriser la mobilité avec, à la clé, la création possible de 15 000 emplois supplémentaires par an.
Afin de sécuriser le parcours des salariés et de les fidéliser, l'État va aussi favoriser les groupements d'employeurs qui permettent d'avoir un contrat unique tout en travaillant pour plusieurs entreprises.

HERVÉ MARITON

« Nous encourageons le tourisme branché »

Assemblee nationale

Le maire de la commune de Crest et président de l'association Les plus beaux détours de France parie sur le développement des bornes électriques pour soutenir le tourisme dans les territoires de montagne.

PLM : Qu'apporte la mobilité électrique dans la Drôme ?
Hervé Mariton : Depuis quelques années, le département mène une politique active et dynamique d'installation de bornes électriques avec Energie Drôme qui est le syndicat départemental d'électricité. À ce jour, il en compte 120. À Crest, où la commune a, elle aussi, des véhicules électriques, nous avons deux de ces bornes qui sont utilisées aussi bien par les habitants que par les touristes.

PLM : L'association Les plus beaux détours de France que vous présidez recommande-t-elle ce service ?
H.M. : Effectivement, nous l'encourageons même fortement. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que nous utilisons le terme de « tourisme branché ». L'idée est que les gens puissent profiter du temps de leur visite pour recharger leur véhicule. En quelque sorte, c'est une prime à l'intelligence. Dans la pratique, disons que le tourisme doit renvoyer vers les bornes et que les bornes doivent renvoyer vers le tourisme. C'est le cas à Crest où les touristes peuvent, dans le même temps, combiner la visite de la Tour médiévale, le plus haut donjon de France, avec la recharge de leur véhicule.
PLM : La présence de ces bornes de recharge électrique n'est-elle pas finalement encore plus nécessaire dans les territoires isolés comme les territoires de montagne ?
H.M. : Aujourd'hui, ce type d'installation incarne partout l'avenir de la mobilité mais il faut être conscient que leur développement futur suppose une réelle volonté de mettre en place un réseau suffisant de bornes de recharge ordinaire ou de bornes de recharge rapide sur tout le territoire. À partir de là, il n'y a évidemment aucune raison pour que la montagne reste en dehors de la mobilité électrique d'autant que ses communes ont souvent une grande attractivité touristique et que leurs visiteurs vont être de plus en plus nombreux à vouloir être sûrs qu'ils n'auront pas de souci d'alimentation électrique.

Premiers résultats pour la commission permanente

Installée en octobre 2018 à la suite du Conseil plénier de Saint-Ours (Puy-de-Dôme), la commission permanente du Conseil national de la montagne(CNM) s'est réunie le 17 mai à La Loge des Gardes (Allier). Les points à l'ordre du jour ont permis de délivrer un certain nombre de messages et d'orientations, notamment au sujet du décret sur les pneus neige, de la réorganisation territoriale de Météo France ou encore de l'accueil des mineurs dans les refuges.

LES ENSEIGNEMENTS DES PÔLES DE PLEINE NATURE

La diversification touristique était un des thèmes de travail de la journée. Celui-ci a été l'occasion d'une présentation de l'action conduite dans le cadre d'un programme opérationnel interrégional cofinancé par l'Union européenne et inscrit dans la convention interrégionale du Massif central.

Celui-ci consiste en l'installation de pôles de pleine nature sur des territoires « oubliés » (c'est-à-dire en déficit de notoriété) en construisant une offre d'activités de pleine nature à partir des potentialités du patrimoine et des acteurs locaux. Cela conduit généralement à combiner découverte, mise en valeur d'espaces préservés, services inédits, prestation dans le domaine du bien-être et/ou de la remise en forme. Une des clés de la réussite de ces projets est la solidarité qu'ils génèrent, que ce soit entre les différents contributeurs financiers et les prestataires pour ce qui concerne le portage du projet et sa réalisation, ou bien entre générations et entre populations (locales, d'accueil, touristiques) s'agissant des clientèles.

Au nombre de 17 aujourd'hui, à la suite de deux appels à projets successifs, chaque pôle de pleine nature se voit doté en moyenne d'un montant de 900 000 euros de subventions contribuant à 70 % du montant total du projet. Les coûts d'ingénierie y tiennent une place déterminante et la commission permanente a pointé que l'ingénierie faisait généralement défaut en dehors des commissariats de massif et des parcs naturels régionaux, rappelant ainsi qu'un projet ne se résume pas à ses investissements mais se joue en partie sur les moyens pouvant être consacrés à la conception et à l'animation. Elle veillera à ce que ce message soit porté au sein du nouveau comité stratégique du tourisme qui vient de se mettre en place.

ÉQUIPEMENT DES VÉHICULES POUR LA NEIGE

Le CNM avait donné son aval en octobre dernier au projet de décret sur l'obligation d'équipement des véhicules par temps de neige. Une première partie du texte est à la signature et devrait être publiée courant juin (la partie pénalités est encore à l'étude). Une circulaire sur le calendrier de mise en œuvre est également attendue. Il faut en effet une concertation préalable avec les élus pour identifier les routes ou tronçons de route qui seront concernés et mettre en place la signalisation *ad hoc*. La commission permanente s'est félicitée qu'il soit mis fin au retard de la publication et a rappelé que le texte publié va dans le bon sens puisqu'il vise tous les équipements : chaînes, pneus, chaussettes. Auparavant, seules les chaînes étaient reconnues par la réglementation comme équipement neige.

RÉORGANISATION TERRITORIALE DE LA MÉTÉO

La réorganisation territoriale de Météo France a été un autre temps fort de la commission permanente. Un échange s'est installé avec le directeur de Météo France pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, Benoit Thomé, venu présenter le projet. S'inscrivant dans le programme AP2022[1], le projet prévoit la suppression de nombreux centres météo sur le territoire rendue possible par les progrès techniques des calculateurs.

De ce fait les prévisions nivologiques (bulletins risques d'avalanche) ne s'effectueraient plus qu'à Grenoble où se trouve le siège de l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (ANENA) pour les Alpes, et à Tarbes pour les Pyrénées, condamnant à la fermeture – à la suite de départs en retraite – les centres de Chamonix, Bourg-Saint-Maurice, Briançon… Paradoxalement les quatre centres météo de Corse seraient confirmés.

À la suite d'une présentation, le 20 mars pour les Alpes du Nord, aux élus et aux préfets de la Savoie et de la Haute-Savoie, la vivacité des réactions a conduit le gouvernement à annoncer une concertation au niveau de chaque département concerné qui devrait durer jusqu'à la fin de l'été. Reconnaissant qu'aucun modèle mathématique ne pourrait remplacer l'appréciation humaine en matière d'avalanche, le représentant de Météo France a annoncé que l'hypothèse du maintien des centres météo de montagne était de nouveau à l'étude ou, à tout le moins, l'encadrement strict des prestataires qui pourraient à l'avenir conseiller les élus.

Les membres de la commission permanente ont réfuté cette seconde hypothèse en dénonçant le transfert de charge et le risque sur la fiabilité. Ils ont insisté pour que la concertation annoncée soit effectivement conduite dans tous les massifs.

(1) Action publique 2022, programme du gouvernement demandant à l'ensemble des services publics de l'État de se réorganiser en intégrant une baisse de leurs crédits de 3 % par an jusqu'en 2022.

LES DIFFICULTÉS D'APPROCHE DES CONVENTIONS EN COURS SUR LE LOGEMENT DES SAISONNIERS

Une tentative de bilan a été présentée de ce type de conventions créé par l'Acte II de la loi montagne à titre expérimental pour une durée de trois ans. Si à ce jour on en dénombre a priori 1 024 dans des communes touristiques et 317 en stations classées de tourisme, le chiffre n'est peut-être pas exhaustif. Et surtout, il est bien difficile d'en faire une appréciation qualitative comme l'a admis l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM) en révélant la quasi absence de réponses à son enquête.

D'où trois demandes à leur sujet que la commission permanente a reprises à son compte : prolonger la durée de l'expérimentation, rendre ces enquêtes triennales, obtenir un référent au sein des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM).

HÉBERGEMENT DES MINEURS EN REFUGE

La commission a approuvé le contenu du projet de décret qui lui était soumis et qui lève les obstacles à l'accueil des mineurs en refuge qui subsistaient. Elle a toutefois proposé quelques ajouts utiles tels que la précision que les refuges ont pour vocation d'être (au moins pour partie) un abri ouvert à tous et accessible toute l'année, ou encore celle que les défibrillateurs, étant inopérants en dessous d'une certaine température, devaient faire l'objet d'une protection spéciale.

Une réserve a été formulée sur l'exigence d'un système d'alerte incendie de catégorie 4, particulièrement énergivore alors que la production d'électricité en refuge est un problème constant.

Tout en se félicitant qu'un arrêté publié la semaine précédente supprime l'obligation de garantir l'accès d'une colonne de secours par voie terrestre par temps d'enneigement, elle a toutefois regretté de ne pas avoir été avisée du projet d'arrêté, même s'il est vrai que le CNM n'a vocation à se prononcer que sur les projets de loi et de décret.

Les données foncières des cinq dernières années maintenant accessibles

Les pouvoirs publics poursuivent l'ouverture de leurs données. C'est au tour cette fois-ci de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) qui publie la base de données Demandes de valeurs foncières (DVF). L'annonce est survenue à l'occasion d'un hackathon(1) dédié à Bercy, le 24 avril, lors duquel les équipes ont pu présenter la base de données et permettre à quelques utilisateurs historiques d'exposer les usages développés.

En application de la nouvelle loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC), la Direction générale des finances publiques (DGFiP) va rendre librement accessibles au public, sur le site data.gouv.fr, les éléments d'information qu'elle détient au sujet des valeurs foncières déclarées à l'occasion des mutations à titre onéreux intervenues au cours des cinq dernières années.

La base de données Demandes de valeurs foncières recense l'ensemble des ventes de biens fonciers réalisées en métropole et dans les départements et territoires d'Outre-mer (sauf pour l'Alsace-Moselle dont le livre foncier dépend du ministère de la Justice, et Mayotte parce que la situation du foncier y est particulièrement complexe).

Les biens concernés peuvent être bâtis (appartement et maison) ou non bâtis (parcelles et exploitations). Les données sont produites par la Direction générale des finances publiques et proviennent des actes enregistrés chez les notaires ainsi que des informations contenues dans le cadastre.

Selon Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, « la mise en ligne de ces données permettra d'améliorer considérablement la connaissance des prix sur le marché immobilier, au bénéfice des citoyens, des acteurs économiques du secteur comme des collectivités territoriales. »

> **Gérald Darmanin :** « la mise en ligne de ces données permettra d'améliorer considérablement la connaissance des prix sur le marché immobilier. »

La DVF, ce n'est donc pas que l'impôt. On y trouve, pour un bien, son prix de vente et la date de transaction, qu'il soit bâti ou non bâti, le descriptif du bien, soit le nombre de pièces, la surface, le numéro du lot ou encore sa géolocalisation. Point de données personnelles, tandis que la réidentification est interdite dans les conditions d'utilisation du jeu de données.

Ces données foncières étaient jusqu'à présent limitées dans leurs usages. Pour les particuliers par exemple, dans la limite de 50 recherches par trimestre, l'utilisation ne pouvait avoir d'autres fins que fiscales. Désormais, Bercy évoque des usages de comparaison, de valorisation, de mesure d'impact ou encore d'aide à la décision.

Plus d'infos : https://app.dvf.etalab.gouv.fr/

(1) Le mot hackathon désigne un événement où un groupe de développeurs volontaires se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative, sur plusieurs jours. C'est un processus créatif fréquemment utilisé dans le domaine de l'innovation numérique.

Goodluz/123RF

La MSA soutient les éleveurs confrontés au loup

À l'initiative d'Émilie Bonnivard, députée de la Savoie, et avec le soutien de l'ANEM, une présentation du film *La montagne en sursis* réalisé par la Mutualité sociale agricole de la Savoie sur le loup a été organisée le 14 mai à l'Assemblée nationale. La projection était suivie d'un débat entre les élus présents (députés et sénateurs, mais aussi élus membres du Comité directeur) et les socioprofessionnels (acteurs du film, représentants d'OPA) faisant ressortir la convergence de vues et d'intérêts des uns et des autres.

Précédant le film, un court exposé de Laurent Garde, directeur adjoint au CERPAM[1], rappelait les principaux aspects du bilan plus de 25 ans après le retour du loup en France : une progression constante, pour ne pas dire exponentielle, des effectifs de loups, accompagnée, au même rythme, du nombre de victimes de prédations et des montants consacrés aux moyens de protection des troupeaux. La mise en perspective ne fait que confirmer que prédateurs et pastoralisme ne sont pas compatibles et que les moyens de protection ont des limites avérées, et pas seulement financières. Plus inquiétante encore, l'étude des attaques fait ressortir une évolution confirmant clairement que le loup tend à perdre sa peur ancestrale de l'homme (attaques diurnes de plus en plus fréquentes, de plus en plus près des maisons, portant sur des animaux de plus en plus gros).

Les onze minutes du court-métrage de David le Glanic portent sur les pathologies provoquées par le loup chez les éleveurs. Son film précédent, *Les morsures invisibles*, réalisé il y a déjà cinq ans sur le même thème pour la MSA Drôme-Ardèche, avait remporté le prix du jury du WebProgram Festival. On retrouve la même approche alternant reportage de terrain et captation de témoignages en studio, conférant au message porteur du film une grande qualité pédagogique. Il donne à voir sans fard le désarroi que provoque chez les éleveurs l'arrivée du prédateur sur un alpage.

> « L'étude des attaques fait ressortir une évolution confirmant clairement que le loup tend à perdre sa peur ancestrale de l'homme. »

Loin d'être uniquement économique, l'impact du loup est également physique et psychologique pour l'éleveur. De l'incrédulité et de l'effroi qui accompagnent les premières attaques, on passe bien vite de l'incompréhension au traumatisme provoqué par la reviviscence des événements. Le syndrome post-traumatique peut être violent en provoquant dévalorisation de soi et/ou abandon de l'activité.

En tout état de cause, l'irruption du loup dans la vie d'un éleveur n'est jamais anodine. En déclarant que « la présence humaine sur le territoire du pastoralisme est tout aussi importante que celle du loup » une des témoins du film éclaire le titre qui annonce la montagne en sursis.

Ayant constaté l'apparition de cette pathologie professionnelle bien particulière, la MSA a mis en place des dispositifs spéciaux d'écoute qui permettent d'y répondre, ainsi qu'une brochure d'information à destination des éleveurs confrontés au loup.

À l'issue de la projection, les réactions de l'assistance et les prises de parole ont été nombreuses. Beaucoup ont salué l'utilité du film et souhaité une large diffusion. La méconnaissance du grand public des souffrances causées par le loup a été évoquée à plusieurs reprises pour souligner leur dimension insidieuse (« du jour au lendemain, c'est toute une famille dont la vie se trouve mobilisée et conditionnée ») et dénoncer l'isolement extrême qu'elles peuvent provoquer, notamment au travers de messages violents, voire haineux à l'encontre des éleveurs sur les réseaux sociaux. Au terme de la soirée, élus et socioprofessionnels ont confirmé leur intention d'agir ensemble en faveur de propositions d'évolution qui mettent fin à « la violence qu'on institutionnalise ».

(1) Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée.

LES DERNIERS CHIFFRES

(Mise en œuvre du protocole 2019 au 16 mai)

Nombre maximal de retraits pour l'année : 43*
Retraits effectués : 26
Solde d'ici le 31 décembre : 15**
Arrêtés de tir de défense renforcé en vigueur : 91 dont 7 adoptés depuis le 1er janvier
Nombre de constats d'attaques instruits ou en cours d'instruction : 486
Nombre de victimes : 1 638 dont 1 308 uniquement en PACA

*Avant actualisation d'après les données de comptage de l'ONCFS à la sortie de l'hiver.
**Deux loups braconnés ont été déduits du plafond.

L'ÉLUE DU MOIS

Catherine Kamowski

La maire éclaire la députée

ASSEMBLÉE NATIONALE

Catherine Kamowski est députée, membre du groupe La République en marche, élue en juin 2017 dans la 5e circonscription de l'Isère.
Cette circonscription comprend une large partie du massif de Chartreuse et du massif de Belledonne. Outre Chamrousse, la renommée, d'autres stations de moyenne montagne participent à l'animation des territoires ainsi que les stations thermales d'Uriage et d'Allevard-les-Bains.
Catherine Kamowski a été maire de Saint-Egrève, en Isère, pendant trois mandats. Elle s'est attachée à rétablir les finances municipales et à promouvoir le développement durable dans l'action locale en veillant particulièrement à l'action éducative, sociale et culturelle. Entre autres, elle a fait édifier un centre culturel (théâtre, cinéma, musique et danse), une nouvelle crèche, un équipement pour la jeunesse, une salle des fêtes associative et un gymnase.
En tant que vice-présidente de l'agglomération grenobloise, elle a piloté la prise de compétence « ordures ménagères » et sa gestion pendant douze ans.
Catherine Kamowski a aussi été enseignante d'anglais à l'Université Stendhal-Grenoble, maintenant Université Grenoble-Alpes, spécialisée dans l'histoire des idées aux XVIIIe et XIXe siècles.
Aujourd'hui, la députée évalue l'impact de la loi NOTRe dans le cadre d'une mission d'information. Elle participe également à de nombreux groupes d'études sur les déchets ménagers, le thermalisme, l'élevage pastoral ou encore la commune dans la nouvelle organisation territoriale et bien évidemment la montagne, mais aussi les parcs nationaux et régionaux où elle siège comme vice-présidente.
Nul doute que son expérience et son engagement en font une militante de poids pour la montagne.

MOBILISATION PERMANENTE

L'ANEM sur tous les fronts

Si l'activité de l'ANEM est soutenue tout au long de l'année, les dernières semaines ont été particulièrement intenses sur tous les fronts : parlementaire avec de nombreux textes de loi importants pour la montagne mais aussi beaucoup d'autres dossiers mobilisant l'exécutif (présidente, secrétaire générale, vice-présidente), ainsi que le délégué général et toute l'équipe de l'Association. Récapitulatif depuis le mois d'avril.

Les parlementaires de la montagne ont été accaparés, et alimentés par les propositions de l'ANEM, lors de divers débats au sein des deux assemblées, notamment par les lois relatives à la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, à l'école de la confiance, à l'organisation et à la transformation du système de santé, et à l'orientation des mobilités.
Sur de nombreux sujets, l'Association a participé à des auditions, réunions de travail et tables rondes avec les ministres en charge de la Cohésion des territoires, du Numérique, des Transports, avec des commissions de l'Assemblée et du Sénat, ou encore l'Arcep. Autant de rencontres qui ont permis d'aborder les sujets de la commune dans la nouvelle organisation territoriale, l'aménagement du territoire, les mobilités, la présidence française de la convention Alpine et de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA), le New Deal, le Plan France très haut débit, la feuille de route de la 5G, les zones de revitalisation rurale (ZRR) ou le coût du foncier.
La réunion du 6 mai avec le Premier ministre et une dizaine de ministres pour la mobilisation nationale et territoriale pour la formation, l'emploi et les transitions écologique et numérique, qui a suivi la contribution de l'ANEM au Grand débat national, a permis de donner droit de cité à la montagne. Les travaux de la commission permanente du CNM (voir pages 12 et 13) ont été substantiellement alimentés par les élus et l'équipe de l'ANEM.
Le débat organisé sur le prédateur à l'Assemblée nationale par Émilie Bonnivard, députée de la Haute-Savoie, au cours duquel a été diffusé un film sur les conséquences des agressions des grands prédateurs (voir page 14), a reçu le soutien d'Annie Genevard et de Jeanine Dubié.
Enfin, diverses rencontres avec nos partenaires ont permis des échanges fructueux sur les services au public, la 5G ou l'hydroélectricité qu'il s'agisse de La Poste, de SFR-Altice ou d'EDF.

FORMATION

L'ANEM continue d'innover

En plus du nouveau catalogue enrichi par de nouvelles formations, avec la possibilité d'être formé au plus près de votre collectivité ou sur Paris, cette année l'Association propose un parcours de formation spécialement conçu en réponse aux problématiques des élus de la montagne en marge du 35e congrès de l'ANEM, les 17 et 18 octobre 2019, à Saint-Jean-Pied-de-Port et Ispoure, dans les Pyrénées-Atlantiques.
Nos experts formateurs aborderont différents sujets propres aux territoires de montagne, avec pour objectif premier de faciliter l'exercice du mandat des élus de montagne.
Prise en charge DIF-élus possible, remboursement des frais de transport et d'hébergement sur justificatif.
Pour toute information : inscription@anem-formation.fr

Catherine Etchebarne, responsable administrative :
01 45 22 17 59 / c.etchebarne@anem.org
et Véronique Mauclaire, responsable pédagogique :
07 82 25 35 94 / v.mauclaire@anem.org
sont à votre disposition pour vous aider à construire votre projet de formation.

AGENDA JUIN

5 - • Audition à l'Assemblée sur la maîtrise du coût du foncier
• Comité de suivi couverture numérique de la montagne (ANEM)
11 - Audition sur l'agenda rural
13 - Comité de concertation France Mobile
20 - Comité directeur
Réunions départementales de l'ANEM :
6 - Haute-Savoie
14 - Isère
27 - Drôme

LE CHÈQUE-VACANCES, C'EST PLUS DE 10 MILLIONS DE CLIENTS POTENTIELS POUR VOUS

GAGNEZ EN VISIBILITÉ
GARANTISSEZ VOS PAIEMENTS

DÉVELOPPEZ VOTRE CLIENTÈLE
PARTICIPEZ À UNE ACTION SOLIDAIRE

COMMENT DEVENIR PARTENAIRE ET ACCEPTER LE CHÈQUE-VACANCES ?

Une démarche simple et sans frais d'adhésion.

> **Connectez-vous** sur **www.ancv.com**,
Rubrique « Accepter le Chèque-Vacances comme moyen de paiement »,
puis **cliquez** sur vos « Vos demandes de conventionnement en ligne »

> **Ou contactez-nous** au 0 969 320 616 Service gratuit + prix appel

ancv
CHÈQUE-VACANCES

ANCV - 326 817 422 RCS Pontoise - Crédits photos : © Shutterstock - 201906_CV_ANEM